

Législature 2021 – 2026

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du mardi 7 mars 2023

Dans ce procès-verbal, l'utilisation du genre masculin est purement formelle et indique aussi bien le genre féminin que masculin (par exemple, pour le mot « conseiller ».

Présidence : Monsieur Norbert Oulevay

Le président ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 20 h 15 et remercie les conseillers communaux pour leur présence à cette septième séance de la législature 2021-2026. Il souhaite la bienvenue au syndic, aux municipaux, ainsi qu'à la secrétaire communale.

Il rappelle, qu'avant de prendre la parole, chaque conseiller est prié de se lever, de décliner son identité et de s'exprimer à l'aide du micro que l'huissier lui tendra afin d'être entendu distinctement par tous.

La séance étant publique, le public et la presse sont priés de bien vouloir occuper les chaises sur les côtés. Il leur rappelle, qu'en aucun cas, ils n'ont le droit de parole.

Sous le point trois de l'ordre du jour, comme annoncé par mail un peu tardivement, aura lieu une présentation de l'avant-projet de la réfection de la grande salle de Bavois par la commission ad hoc.

D'autre part, au point cinq de l'ordre du jour, propositions individuelles, l'assemblée devra traiter une demande de modification de règlement.

Le président souhaite savoir si des modifications de l'ordre du jour sont demandées, ce qui n'est pas le cas.

Ordre du jour :

- Appel.
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2022.
- 3. Communications de la Municipalité (informations relatives au dossier éolien, démarches administratives), du bureau et des commissions.
- 4. Remplacement des conduites d'eau potable de la route de la Gare.
- 5. Propositions individuelles.
- 6. Divers.

1. Appel

35 conseillers ont été convoqués, 31 sont présents et 4 sont excusés.

Le quorum étant atteint, le président déclare que l'assemblée peut statuer valablement

3. Approbation du PV de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 est approuvé par 30 oui et 1 abstentions.

3. Communications de la Municipalité / du bureau / des commissions

Monsieur le Syndic, Thierry Salzmann, a deux petites communications à transmettre. Les conseillers ont tous reçu le Bulletin communal de ce mois par voie postale, dans lequel il était communiqué que Madame Sandra Balmer, Municipale, et Monsieur Jean-Pascal Rochat, Municipal, étaient démissionnaires de la Municipalité au 30 juin 2023. La Municipalité a donc besoin de deux personnes pour compléter l'effectif de l'exécutif communal. Le dépôt des listes a lieu jusqu'au lundi 8 mai 2023.

Un flyer tous ménages de la part de *L'Île aux Corbeaux*, qui gère la petite enfance, est également parvenu à tous les habitants. Elle désire recruter de nouveaux accueillants en milieu familial. Si quelqu'un est intéressé ou connaît quelqu'un qui pourrait l'être, merci de contacter *L'Île aux Corbeaux*.

Madame Christelle Gobalet fait un point de la situation au sujet des nitrates. Une étude a été demandée concernant les nitrates autour du puits des Planches de L'Isle. Le rapport a été reçu par la Municipalité qui va effectuer au plus vite une remise en marche des pompes afin de purger la nappe. Cette eau ira directement aux eaux claires pendant un mois et des analyses vont être effectuées toutes les semaines afin de voir si le taux de nitrates baisse.

L'étude complémentaire effectuée sera présentée aux agriculteurs concernés par la convention du puits des Planches très prochainement.

Pour répondre à la question de Monsieur Michel Bovet concernant la différence des mètres cubes d'eau consommés et ceux facturés, elle explique que les mètres cubes facturés par l'AIAE correspondent bien à la consommation communale. Le débit des fontaines atteint les 16'000 m³ par année, mais afin de faire diminuer ce chiffre, des vannes automatiques vont être installées sur toutes les fontaines du réseau afin de pouvoir soit réduire, soit arrêter complètement leur débit, par exemple pendant la nuit. Pour le reste des points, la Municipalité va encore investiguer. Elle rappelle qu'en 2022, il y a eu deux grosses fuites, une devant la grande salle et la conduite du Bugnon a dû être totalement vidée plusieurs fois. Afin de pouvoir intervenir le plus rapidement possible en cas de fuite, un appareil de qualité supérieure pour la localisation professionnelle des fuites a été commandé.

Présentation de l'avant projet de la grande salle

Le président donne la parole à Monsieur Claude-André Meystre, membre de la commission ad hoc pour la présentation de l'avant-projet de la grande salle. A l'issue de celle-ci, les conseillers pourront poser leurs éventuelles questions à la commission, à l'architecte présent ou à la Municipalité.

La commission s'est réunie cinq fois, épaulée par Monsieur Jérôme Harmel, Municipal et Monsieur Nicolas Malherbe, architecte. La version présentée est la cinquième. Durant toute la gestation du projet, la commission a fait appel aux sociétés locales qui ont pu à chaque fois donner, dans un premier temps par écrit, leurs souhaits. Une séance en présentiel a ensuite eu lieu afin d'affiner les demandes. A la fin de la présentation, l'orateur reviendra sur la demande du FC Bavois qui est un peu plus particulière.

L'extérieur :

De nombreux velux et panneaux solaires sont installés sur le toit à un seul pan qui permettra sous pente d'avoir des immenses volumes par rapport à la salle actuelle. Deux velux également prévu au-dessus de l'entrée, afin d'apporter un maximum de lumière.

Sur la gauche du bâtiment figure un accès direct à la scène.



Au niveau de la façade Nord, les fenêtres supérieures ont été pensées afin d'être en harmonie avec la toiture. Également de nombreuses fenêtres sur cette face afin de bénéficier de la lumière naturelle le plus possible.



Sur le côté Jura, des accès handicapés et des accès aux deux cuisines. Les camions peuvent arriver à quai et à nouveau beaucoup de fenêtres. Toute la galerie est couverte afin que les élèves soient abrités en cas de précipitations. Un escalier donne directement accès à l'étage supérieur.

L'intérieur :

Entrée principale: une fresque représentant le château de Bavois sur le mur pour décorer et une structure bois qui laisse passer la lumière. Dans la salle elle-même, un vestiaire séparé par une structure en bois, les toilettes hommes, femmes et handicapés.

Le hall d'entrée qui peut également faire office de salle de réception comprend un bar d'une longueur confortable avec ses équipements, notamment une



tireuse à bière fixe demandée par la société de jeunesse ainsi que de nombreuses banques frigorifiques. Deux grande portes donnent accès à la salle. La demande était de réduire au maximum le mur afin d'avoir une liaison naturelle entre les deux espaces.

Deux cuisines sont prévues dans le bâtiment, avec divers aménagements afin de pouvoir séparer les volumes si nécessaire, la grande salle, le hall de réception et une partie à l'étage par laquelle l'accès se fera par le côté Jura.

En fonction des demandes des sociétés locales, divers locaux leur seront dévolus.

La salle de gym: Le faux-plafond est complètement supprimé et la poutraison d'origine mise en valeur. Le sol ne sera pas changé car de très bonne qualité, les fenêtres côté village également.

Sur la gauche, un local pour ranger le mobilier, un local sport et l'accès aux vestiaires avec WC et douches. Les tables seront rangées dans un espace situé sous la scène.



L'accès à la scène s'effectue par les deux côtés. La sono y trouvera sa place. La largeur des couloirs est de 1 m 20. Sous cette scène se trouvent quatre espaces de rangement dédiés aux sociétés selon les volumes demandés.

La galerie: Un escalier permet de se rendre sur la galerie qui a été rehaussée grâce à la mise à niveau du pan du toit. Divers locaux pour les sociétés, des WC et un point d'eau y sont prévus. fenêtres pourront Les ouvertes et/ou occultées. L'idée étant de pouvoir utiliser cette partie afin d'y faire des réunions, des séances de sociétés, etc. Une rampe sera installée afin d'accéder à la deuxième partie de la galerie. A nouveau divers locaux, ainsi qu'un espace de



rangement pour le mobilier de la salle de musique. Une grande salle de musique projetée avec une belle hauteur sous plafond et très lumineuse.

La demande du FC Bavois est de rajouter un volume pour y pratiquer les entraînements. La commission ah hoc s'est posé la question de savoir si d'autres sociétés en avaient le besoin. Les écoles ont été contactées, mais elles ne souhaite pas forcément bénéficier d'un espace supplémentaire. Un projet a été chiffré : le projet présenté a été estimé à Fr. 3'200'000.- : l'ajout du volume pour le FC Bavois serait de Fr. 800'000.- en cas de construction légère (non chauffée et panneaux sandwiches) et Fr. 1'200'000.- pour un local chauffé, WC, douches, etc. Le problème qui a été relevé lors des séances de commission serait le toit inversé qui, selon le règlement communal n'est pas autorisé et les normes de places de parc ne seraient pas respectées. En effet, un nombre de places de parc minimal doit être disponible par rapport au nombre de personnes reçues. Il manquerait donc des places de parcage.

Monsieur Alberto De Pascali désire savoir ce qui est prévu au niveau de la ventilation et du chauffage. En effet, avec toutes les fenêtres prévues le soleil va faire monter la température intérieure.

Monsieur Jérome Harmel, Municipal, répond qu'un système de pompe à chaleur d'une puissance de 30 kilowatts est prévu pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. En effet, le bâtiment étant isolé, il nécessitera moins de puissance de chauffe qu'actuellement. Quant à la ventilation, rien n'est prévu. Les velux étant tous occultants et pouvant s'ouvrir cela ne lui semble pas nécessaire.

Monsieur Cédric Martin désire savoir si dans la somme de Fr. 3'200'000.-, une étude de l'enveloppe de subventionnement énergétique au niveau du Canton a été effectuée. Monsieur Nicolas Malherbe, architecte, répond qu'effectivement dans cette somme ne sont pas déduites les subventions éventuelles qui pourraient être obtenues pour une rénovation de ce type-là. Il est un peu tôt dans le projet pour chiffrer cette somme, un bureau technique en physique du bâtiment suit ce dossier.

Monsieur Jean-Michel Viquerat, président du FC Bavois, rappelle qu'il a des problèmes d'occupation de cette salle, notamment avec la société de gym dont le nombre de cours a augmenté. La société de foot a donc dû réduire son temps d'occupation. Il déplore que, depuis le début, il n'y a pas de choix, soit une extension, soit démolir et repartir à zéro. Cette grande salle a été construite pour 400 habitants, actuellement le nombre de mille habitants est dépassé et ne va pas cesser d'augmenter. La place va donc manquer dans le futur. Son souhait était de voir le projet d'une salle autre et son coût.

Monsieur Jérôme Harmel, Municipal, répond que le chiffrage d'une démolition avec un tout nouveau bâtiment avait été estimé aux alentours de Fr. 5'500'000.- et que les finances communales ne le permettent pas.

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, précise que l'estimation de Fr. 5'500'000.- était pour un volume identique au projet présenté. Pour un volume plus grand, respectivement deux salles, le chiffre serait plutôt de Fr. 6'500'00.- ou Fr. 7'000'000.-. Ces chiffres sont calculés au mètre cube. Ces montants-là sont hors de portée des finances de la commune à ce jour. Par rapport à l'inquiétude de Monsieur Jean-Michel Viquerat par rapport à l'utilisation de cette salle, peut-être bien que d'ici 10 ou 15 ans, la commune devra réfléchir à faire autre chose et peut-être que ce sera ailleurs. Le problème des places de parc est quand même important. Même si l'argent était disponible, il ne serait pas possible de faire un certain volume tout en sachant que le nombre de place de parc n'est pas respecté. L'avis de la Municipalité et de la commission est d'aller de l'avant avec l'avant-projet présenté ce soir. Il rappelle que le 8 mars 2022, l'assemblée a accepté le préavis municipal qui donnait le mandat à la Municipalité de continuer sur ce projet, ainsi que de faire un appel d'offres et de soumissions avec la préparation de la mise à l'enquête. Pour aller de l'avant, le volume doit donc être fixé.

Monsieur Adrien Saugy demande ce qui a été prévu au niveau phonique. Lorsque des fêtes ont lieu dans la grande salle, tout le bas du village est touché par le bruit. Souvent cela provient des sorties qui sont laissées ouvertes, laissant s'échapper le bruit. Une solution pourrait être de disposer l'entrée principale côté Jura par exemple.

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic répond que le principal problème se pose lorsque la cantine est installée ou l'été lorsque les fenêtres sont ouvertes. La commune a déjà la chance d'avoir une grande salle qui est légèrement décalée par rapport au village.

Monsieur Joris Carel aimerait savoir si le terrain de basket et le terrain en gravier sont comptés comme des places de parc dans cet avant-projet.

Monsieur Jérôme Harmel, Municipal, l'informe que oui. Ils ont été obligé de les prendre en compte, car actuellement leur nombre ne répond pas aux normes actuelles et avec les volumes projetés leur quantité devra être augmentée.

Monsieur Cédric Martin désire savoir si dans la somme de Fr. 3'200'00.-, il est prévu de mettre ces places de parc en goudron par exemple.

Monsieur Nicolas Malherbe, architecte, répond, qu'à l'heure actuelle, avec les marges qui sont prises et avec un calcul au cube, ces aménagements peuvent facilement être inclus dans cette somme.

Monsieur Steven Oulevay demande si ces places seront occupées uniquement lors des manifestations et resteront à la disposition des habitants le reste du temps.

Monsieur Jérôme Harmel, Municipal, lui répond par l'affirmative.

Monsieur Steven Oulevay aimerait savoir si, une décision concernant la poursuite de ce projet est prise aujourd'hui, un planning est déjà établi?

Monsieur Norbert Oulevay rappelle qu'aujourd'hui, il s'agit d'une présentation de l'avant-projet uniquement, aucune décision ne sera prise.

Monsieur Jérôme Harmel, Municipal, indique que la Municipalité vise de proposer un projet abouti pour le dernier Conseil communal de l'année 2023. L'idée étant d'arriver avec un projet complet et chiffré.

Informations relatives au dossier éolien

Monsieur le président tient à préciser qu'il s'agit d'une présentation et qu'en aucun cas l'assemblée ne va débattre sur le sujet.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, a deux communications à faire. A propos de la motion de Messieurs Adrien Saugy et Cédric Martin demandant une étude concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments communaux. Après une rapide étude des différents bâtiments, il en est ressorti que deux bâtiments sont dignes d'intérêt : la grande salle avec un potentiel de 200 m² de panneaux photovoltaïques et le collège. Il a été demandé à un bureau d'ingénieurs d'établir un CECB Plus (Certificat énergétique cantonal des bâtiments) afin d'avoir une idée de l'enveloppe thermique et énergétique du bâtiment avant d'aller plus loin dans la démarche, mais à terme, il serait intéressant de procéder à ces installations. Au niveau des chiffres, qui sont des estimations, la consommation énergétique de la commune se monte à 73'000 kWh par année et il y aurait un potentiel, sur ces deux bâtiments, de 180'000 kWh, donc plus du double de la consommation actuelle des bâtiments communaux.

Concernant le PECC (*Plan énergie et climat communal*), une soirée participative va être organisée le mardi 9 mai 2023. Son but sera d'avoir un retour collaboratif de la population afin de présenter, au Conseil du mois de juin, le déroulement du plan pour les deux ou trois prochaines années, ainsi que les premières mesures qui seront mises en place, avec notamment un règlement sur la taxation de l'électricité de 0,7 centime par kWh.

Monsieur Ulrich Münch, directeur de l'entreprise Vento Ludens, prend la parole.

<u>Historique</u> : Ce projet a débuté il y a une quinzaine d'années et a été présenté à la Municipalité et au Conseil général qui l'a adopté. Beaucoup d'études ont été nécessaires et obligatoires dans le Canton de Vaud afin de présenter ce dossier aux autorités compétentes.



Actuellement, ce projet se trouve auprès du Canton pour son examen préalable. Il y a deux ans a eu lieu l'examen préliminaire qui a été approuvé par le Canton. Les études ont continué pour arriver à un projet bien abouti. Tout au long de la procédure, quatre ou cinq soirées participatives ont été organisées afin que chacun puisse s'exprimer.

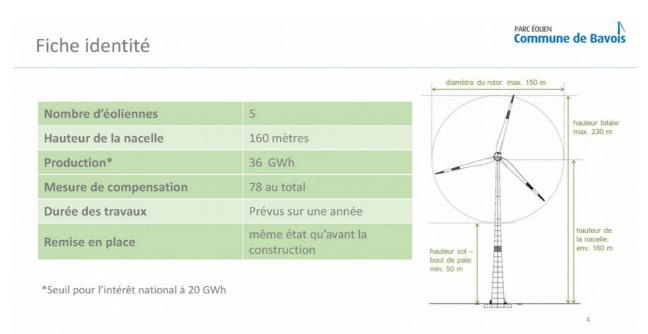
Chose importante, l'entreprise *Vento Ludens* a fait une procédure de gabarits. Cela signifie que le modèle d'éolienne exact n'a pas encore été défini, car les modèles des éoliennes changent et évoluent constamment avec la technique. Mais le gabarit est défini, c'est-à-dire qu'une taille maximale a été déterminée. Le modèle d'éolienne exacte qui va être implantée n'est pas encore définie. Certains chiffres donnent un ordre de grandeur : dans ce projet on parle de cinq éoliennes avec une hauteur à la nacelle, au moyeu, de 160 m, pour une hauteur totale maximale de 230 m avec un diamètre du rotor de 150 m maximum. Actuellement, plusieurs éoliennes sont de ce gabarit-là.

La production de ce type d'éolienne peut varier entre 30 et 38 GWh. Pour comparaison, la consommation de la Commune de Bavois est d'environ 4 GWh. Pour tous les grands parcs éoliens, l'avantage est que la plupart de leur production se passe en hiver, quand les centrales photovoltaïques et hydrauliques produisent beaucoup moins. Il existe un seuil, appelé intérêt national situé à 20 GWh. Pour être considéré d'intérêt national, au même titre que la protection de la nature et du paysage, il faut que le parc éolien produise au moins 20 GWh (20 millions de kWh) par an s'il s'agit d'une nouvelle construction.

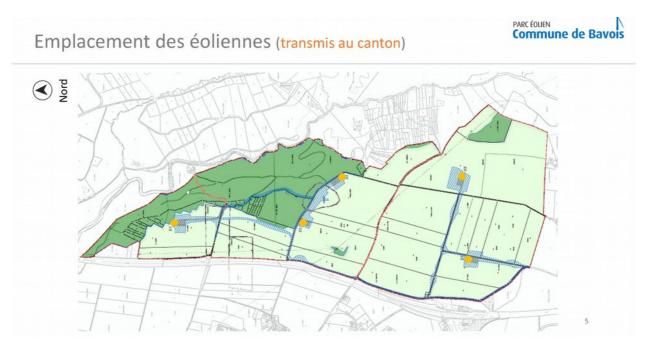
De plus, l'entreprise doit démontrer au Canton que ce projet est adapté écologiquement et financièrement par rapport à la production du vent et définir des mesures de compensation, par exemple utiliser des camions de la dernière génération afin de ne pas polluer. Également par rapport au bruit, à l'ombre portée, etc.

La durée des travaux est prévue sur un an, tout dépend de la météo.

La durée de vie d'une éolienne est estimée à 25 ans. Après cela, tout serait remis en état comme avant la construction, sauf si l'on désire conserver certaines routes ou chemins d'accès.



Cinq éoliennes sont prévues, une toute au Nord, deux au milieu et deux en direction du Coudray. Ceci est le plan d'affectation actuellement transmis au Canton et dont le retour est bientôt attendu.



Il rappelle qu'en 2011, le Conseil général a approuvé un contrat entre la Commune et *BavoisEole SA* qui n'existait pas encore à ce moment-là. Dans ce contrat est prévu une certaine rémunération. La rémunération (*première ligne du tableau ci-dessous*) selon la convention de rémunération, indique que la Commune donne le droit éventuel, à l'entreprise *Vento Ludens*, d'installer un parc éolien. Pour cela l'entreprise verse cette somme à la Commune de Bavois.

La seconde ligne indique la rémunération pour la Commune, car elle est également propriétaire de parcelles et comme chaque propriétaire de parcelle, elle reçoit une rémunération.

Troisième ligne : le fonds de soutien, négocié par la Commune, est une somme qui sera utilisée pour des mesures écologiques dans la Commune.

Quatrième ligne, taxes : la société *BavoisEole SA* est implantée à Bavois et paie des impôts. La commune a la possibilité d'être ou de rester actionnaire de *BavoisEole SA* à la hauteur de 5% et recevoir des dividendes. Pour rappel, il s'agit d'une procédure par gabarit et comme indiqué au bas du tableau, ces chiffres sont des ordres de grandeur et dépendront du type d'éoliennes choisies.

Retombées financières pour la commune total sur 20 ans



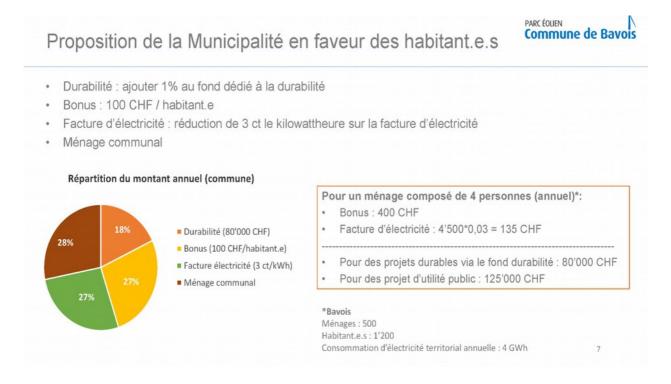
Type de rémunération	Montant total pour 20 ans	Par année
Rémunération selon la convention de collaboration de 2011	3'700'000 CHF	185'000 CHF
Rémunération selon la promesse de constitution de droits de superficie de 2011	700'000 CHF	35'000 CHF
Fond de soutien (1%)	800'000 CHF	40'000 CHF
Taxes (impôts)	2'600'000 CHF	130'000 CHF
Dividendes (5% du capital-actions)	1'100'000 CHF	55'000 CHF
Total	8'900'000 CHF	445'000 CHF

Ces chiffres sont des ordres de grandeurs et peuvent varier en fonction du choix final de l'éolienne.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, indique les choix faits par la Municipalité (voir tableau cidessous): Fr. 445'000.- de revenus annuels pour la commune sont prévus. Les propositions de la Municipalité sont les suivantes: doubler le fond dédié à la durabilité, par convention, 1% donné par le parc éolien. La Municipalité attribuerait 1% des revenus à ce poste. Un bonus de Fr. 100.- annuel par habitant serait remis à la population. Une subvention de 3 centimes par KWh serait alloué sur la facture des ménages et le solde serait attribué au ménage communal pour des projets d'utilité publique.

Le calcul de ces statistiques a été basé sur 500 ménages. Actuellement, ce chiffre se situe endessous, mais les 500 ménages vont être atteints d'ici quelques années. Pour un ménage de quatre personnes, cela représenterait Fr. 400.- de bonus par année, une subvention pour la facture d'électricité de Fr. 135.- et un fonds disponible pour des projets privés et d'ordre public.

Lors d'un précédent Conseil, il avait été demandé que la commission gestion-finances puisse avoir accès aux comptes de la société *BavoisEole SA*. Un rendez-vous a été agendé fin mars afin de lui présenter les chiffres du projet et accéder aux chiffres de la société.



Monsieur Ulrich Münch, directeur de l'entreprise Vento Ludens, reprend la parole.

La procédure est réglée par Loi sur l'aménagement du territoire et actuellement le projet se trouve dans la phase examen préalable. C'est la seconde fois que le projet passe au Canton. La première fois, le Canton a l'a approuvé et la second approbation est attendue. Une enquête publique aura ensuite lieu, suivie de la conciliation avec les opposants ; en premier lieu avec la Municipalité et ce rapport de conciliation déterminera s'il y a des modifications à effectuer. Le projet sera ensuite soumis à la décision du Conseil communal. S'il y a beaucoup de changements par rapport au projet initial, le projet retournera au Canton. A ce moment-là, une votation populaire sera possible.

Monsieur le président précise qu'il pourrait y avoir une votation populaire après la phase d'adoption par le Législatif.

Procédure selon la loi LATC





Monsieur Ulrich Münch explique que l'entreprise *Vento Ludens* donne la possibilité aux conseillers et aux habitants de se renseigner et de poser leurs questions lors de divers événements.

Les conseillers communaux seront conviés à une expo-apéro le 16 mai 2023 et seront invités à visiter le parc éolien de Chamole qui se trouve en France à 1 h 30 de route. Ce parc éolien a été choisi, car il est équipé de machines de dernière génération, assez comparables avec celles prévues à Bavois.

La population bénéficiera également d'événements divers sur le sujet.

Projection



Pour les conseillers communaux

- 16 mai 2023 Expo-apéro : présentation du projet plus détaillée
- 17 juin 2023 Visite du parc de Chamole

Pour la population

- Local des pies (3 avril de 17h30 à 19h30)
- Expo-apéro : séances d'information sur l'état actuel du projet
- Flânerie à Bavois : sur le terrain + simulation de bruit
- Eolienne en toute transparence : questions-réponses

Monsieur Hans Hügli désire connaître la durée de vie d'une éolienne et désire savoir s'il est vrai que lorsque le vent souffle trop fort, les éoliennes sont stoppées.

Monsieur Ulrich Münch indique qu'ils pensent à une durée de 25 ans. Actuellement pas plus, car une éolienne tourne constamment. Concernant l'arrêt, la limite est fixée à 120 km/h, vitesse rarement atteinte.

Monsieur Dominique Delay a remarqué, dans les chiffes présentés, que la commune prenait 5% du capital. Il désire connaître le montant du capital sur lequel ces 5% seront calculés.

Monsieur Ulrich Münch explique qu'il est difficile de répondre à cette question, car le modèle d'éolienne n'est pas encore défini et l'éolienne elle-même représente les deux tiers de l'investissement. Le fabriquant des éoliennes a également annoncé une hausse de prix considérable. Un investissement total de 40 à 60 millions peut être estimé et il est prévu d'en financer les 25% avec le capital propre et 75% auprès d'une banque.

Monsieur Dominique Delay rétorque que des chiffres précis ont été présentés et qu'il attend une réponse précise de sa part.

Monsieur Ulrich Münch répond qu'il a donné des ordres de grandeur et qu'il se tient à disposition pour fournir des chiffres précis. En piquant au milieu, 50 mio, on arrive à Fr. 625'000.- pour la commune.

Monsieur Michel Bovet revient sur le périmètre du parc éolien présenté. Il désire savoir comment se fait-il que le périmètre éolien soit défini sur des propriétaires privés sans les en informer.

Monsieur Ulrich Münch répond à Monsieur Michel Bovet qu'il a été informé personnellement par la direction de l'entreprise.

Monsieur Michel Bovet explique qu'il l'a su en siégeant au sein de la commission PACom.

Monsieur Michel Bovet a demandé, par écrit, à la Municipalité de Bavois, avec copie à *BavoisEole SA*, que ses parcelles en propriété privée soient retirées du périmètre éolien.. Monsieur Ulrich Münch explique qu'il a été demandé à Monsieur Michel Bovet l'autorisation d'utiliser ses parcelles afin de minimiser l'emprise en SDA *(surface d'assolement)*. Certains propriétaires ne sont pas d'accord, donc le plan d'affectation doit être modifié afin de ne pas utiliser ces parcelles. La société n'a pas besoin d'utiliser les parcelles des personnes qui ne le désirent pas.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, fait remarquer que c'est ce qui a été transmis au Canton pour examen préalable au mois de novembre. Les demandes des propriétaires ont été reçues très récemment. A son retour, des modifications vont être effectuées et les demandes des propriétaires terriens vont être analysées et traitées.

Madame Christelle Besuchet désirerait savoir si cette présentation va figurer sur le site internet de la commune ?

Monsieur Julien Burnens, Municipal, lui répond par l'affirmative.

Monsieur Jean-Michel Viquerat a une question par rapport à l'historique. Il se rappelle qu'en 2011, le projet n'avait pas été retenu par le Canton de Vaud. Cette information ne figure pas dans l'historique de cette présentation. Du côté du financement, il est indiqué participation de la commune à la hauteur de Fr. 1'100'000.-. Pour toucher des dividendes il faut être actionnaire, mais pour être actionnaire, il faut avoir de l'argent. Faisant partie de la commission gestion-finances, il est bien placé pour savoir que la commune ne dispose pas de cette somme. Il désire également savoir qui assure cet argent promis et sous quelles conditions. On peut le voir notamment avec le marché du solaire qui s'est effondré chez les privés, les promesses faites n'ont pas été assurées. Monsieur Jean-Michel Viquerat ne croit pas beaucoup à ce projet. Il se demande où ont été pris les chiffres donnés, car quand il constate que les éoliennes du parc de la Furka sont souvent arrêtées, il est sceptique. Enfin, il se demande pourquoi la majorité des parcs éoliens sont situés en Suisse Romande.

Monsieur Ulrich Mûnch explique pourquoi le projet du parc éolien n'a, au début, pas été retenu au Plan directeur : l'entreprise s'était basée sur des mesures de vent en dehors du périmètre du parc éolien, chose qui n'était pas permise. Les mesures ont dû être refaites dans le périmètre et ont été alors acceptées par le Canton.

L'entreprise *Vento Ludens* est un développeur de parcs éoliens à Bavois et à Essertines, mais a aussi deux projets en Suisse alémanique, un dans le Canton de Soleure par exemple. L'entreprise travaille également avec d'autres promoteurs de parcs éoliens. Il y en a donc aussi passablement en Suisse alémanique. Mais effectivement, il y a plus de projets de parcs éoliens en Romandie, car il s'y trouve plus de sites où le vent est favorable à ce genre d'installations.

Pour rappel, les acteurs de ce projet sont : *BavoisEole SA* qui est la société de projet, les *Services industrielles de la Ville de Genève*, qui ont apparemment assez d'argent pour ce financement, et *Vento Ludens* qui est actionnaire et développeur du parc éolien. Cette année, cette entreprise mettra également en place ses premières installations photovoltaïques en Suisse. En Allemagne, elle mettra en place des installations éoliennes de 60 Méga Watts et 20 Méga Watts avec son propre financement. Monsieur Ulrich Münch pense que l'entreprise est donc assez solide. Chaque fois, les banques demandent des preuves et finalement acceptent le financement. Au niveau de la commune, si elle désire être actionnaire, elle devra effectivement co-investir dans ce projet.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, prend le relais et explique qu'il ne va pas aller plus loin dans les détails. Cela sera discuté avec la commission gestion-finances. Mais actuellement, il est prévu un investissement de Fr. 800'000.- par la commune, mais cela reste une proposition de la Municipalité avec ouverture du capital-action pour moitié à la population sur le même modèle du photovoltaïque sur le toit de la voirie.

Monsieur Joaquim Vez désire savoir, si la commune ne venait à ne pas participer au capitalaction, le siège resterait quand même à Bavois.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, lui répond par l'affirmative, selon la convention signée en 2015 avec *BavoisEole SA*.

4. Remplacement des conduites d'eau potable de la route de la Gare

Au cours de ces dernières années, la commune a dû faire face à plusieurs fuites sur le réseau d'alimentation d'eau à la rue de la Gare. Il s'agit d'une ancienne conduite. Afin de remédier à ces problèmes, la Municipalité propose de remplacer la conduite d'eau entre le carrefour et la gare.

montant des travaux s'élève Fr. 261'600..-Le total prévu à savoir: Travaux de génie civil, Fr. 149'000.-; travaux d'appareillage eau potable, Fr. 33'000.-; marquage, Fr. 2'500.-; étude du projet, demande d'autorisation, demande de subventions, projet d'exécution, direction travaux, Fr. 30'000.-; travaux géométriques et cadastre souterrain, Fr. 6'300.-; divers et imprévus, Fr. 22'100.-; TVA 7,7 %, Fr. 18'700.-; soit un total de Fr. 261'600.-.

La Municipalité propose de financer ce projet de la manière suivante:

Demande de subvention qui sera déposée auprès de l'ECA, montant estimé de Fr. 32'200.- (déduit du total des travaux une fois le décompte établi et la facture finale envoyée à l'ECA); emprunt auprès d'un établissement bancaire ou d'autres institutions pour l'investissement de Fr. 230'000.- ; de prévoir un amortissement comptable sur une durée de 20 ans.

Monsieur Alberto De Pascali fait lecture du rapport de la commission ad hoc : La commission ad hoc « Remplacement conduite eau potable route de la Gare » au complet a été convoquée le lundi 6 février 2023 en salle de Municipalité. La commission remercie Madame Christelle Gobalet et Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, pour leur présence ainsi que pour leurs explications sur le préavis

La commission ad hoc s'est à nouveau réunie le lundi 20 février 2023 afin de délibérer et d'établir son rapport. Nous avons débattu sur deux aspects du préavis:

Synergies avec rénovation de la grande salle : La commission s'interroge sur la pertinence de reporter ces travaux au moment où le projet de rénovation de la grande salle serait approuvé par le Conseil communal, ceci dans un objectif de combiner des travaux utiles à la grande salle permis par ce préavis, notamment du génie civil ou pose de nouveaux équipements (tubes vides par exemple.

Évaluation du risque et coûts des incidents :La commission invite la Municipalité à fournir une liste des derniers incidents ayant touché cette conduite ainsi que les coûts engendrés par la correction de ces incidents.

Si les deux points soulevés sont clarifiés en séance du Conseil communal du 7 mars, la Commission ad hoc recommande d'accepter le préavis précité.

Monsieur Olivier Agassis fait à son tour la lecture du rapport de la commission gestion-finances: La commission de gestion et finances représentée par Madame Besuchet Christel, Messieurs Viquerat Jean-Michel et Agassis Olivier, s'est réunie le lundi 6 février en salle de Municipalité. La commission remercie Monsieur Salzmann Thierry, Syndic, Mesdames Gobalet Christelle, Municipale ainsi que Balmer Sandra, Municipale pour leur présence ainsi que pour leurs explications. La commission au complet, s'est réunie le 1er mars 2023. Au vu de la composition de la conduite actuelle et des différentes fuites occasionnées ces deux dernières années, il semble nécessaire de procéder à son remplacement. La commission accepte le crédit de Fr. 261'600.-, et autorise la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 230'000.-, de prévoir un amortissement financier et comptable sur une durée de 20 ans ainsi que de porter la subvention à recevoir en diminution de la dette. Néanmoins, la commission demande à la Municipalité de négocier les prix avec les 3 entreprises soumissionnaires afin d'obtenir les meilleures conditions pour la Commune. En conséquence, la commission propose au Conseil communal d'accepter le préavis tel que proposé. problèmes, la Municipalité propose de remplacer la conduite d'eau entre le carrefour et la gare.

Madame Christelle Gobalet, Municipale, répond aux questions de la commission ad hoc. La Municipalité a prévu de mettre des tubes en attente dans les fouilles en prévision des travaux de rénovation de la grande salle, ceci en adéquation avec les responsables du projet de rénovation de la grande salle. La Municipalité n'estime pas judicieux d'effectuer ces travaux en même temps que ceux de ce bâtiment, car une route ouverte en plus des travaux de la grande salle occasionnent de nombreux désagréments pratiques. Concernant les coûts des dernières fuites : celle sur le parking de la grande salle en 2018 et l'autre de 2022 juste devant la grande salle ont été respectivement de Fr. 7'000.- et Fr. 8'000.-.

Monsieur Hans Hügli demande jusqu'où va cette conduite. Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, répond qu'elle va jusqu'au terrain de football.

Monsieur Steven Oulevay avec la commission PACom, dont il fait partie, ont pu voir qu'il y allait y avoir un PDDE (*Plan directeur de distribution des eaux*): Ne serait-il pas judicieux d'attendre d'avoir finalisé ce PDDE afin d'être au clair sur les futures canalisations dans le secteur avant d'effectuer ces travaux. Il désire également savoir quelles seraient les emprises de chantier pour accéder à ces canalisations. Cela va-t-il nécessiter un réaménagement en surface de la chaussée et du trottoir et du coup prévoir un réaménagement routier en terme de gabarits comme il a été fait sur la route de Chavornay.

Madame Christelle Gobalet, Municipale, répond. Pour ce qui est du PDDE, la commune avait une option de se relier sur Chavornay. Le dossier lui a été remis il y a un mois et a été présenté au bureau d'ingénieurs de la commune qui est en train de l'étudier. La Municipalité désire quand même remplacer cette conduite vu qu'elle date des années 50 et a régulièrement des fuites d'eau, eau qui coûte cher. La route serait ouverte du côté de la grande salle, donc pas d'emprise sur le trottoir. Elle sera fermée sur la moitié et des feux régleront la circulation.

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic apporte des précisions sur le bouclage d'eau sur Chavornay. La Municipalité a décidé que ce bouclage serait à la hauteur de la station de relevage des eaux dans le but de pouvoir mélanger les eaux et mettre en valeur le puits communal.

<u>Votation sur les six premiers points de ce préavis</u> : Acceptés à l'unanimité.

<u>Votation sur la décharge de la commission gestion et finances</u> : 28 oui, 0 non et 3 abstentions

Le Conseil communal a décidé :

- d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et défense incendie ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 261'600.-;
- de l'autoriser à contracter un emprunt de Fr. 230'000.- auprès d'un établissement bancaire ou d'autres institutions aux meilleures conditions du moment :
- d'amortir ce montant sur 20 ans par le compte de fonctionnement dès la fin des travaux ;
- d'amortir financièrement cette dette sur la même durée ;
- de porter la subvention à recevoir en diminution de la dette :
- de décharger la commission de gestion et finances et la commission ad hoc de leur mandat.

5. Propositions individuelles

Un conseiller désire exercer son droit d'initiative sous la forme d'une demande de modification de règlement. Il ne s'agit ni d'une motion, ni d'un postulat, mais d'une modification de règlement. Le président précise qu'à l'issue de cette lecture, en vertu de l'article 59, l'auteur de cette proposition, la Municipalité ainsi que le président pourront s'exprimer.

Monsieur Dominique Delay fait la lecture de sa requête : Projet de décision, distance minimale des éoliennes. Nous connaissons tous les nuisances physiques et financières potentielles relatives à la proximité d'installations éoliennes industrielles. Récemment, le Tribunal fédéral suisse de la Ire Cour de droit public a admis le principe d'une distance minimale entre une éolienne industrielle et un bâtiment d'habitation (se référer à l'arrêt n° 1C 149/2021 du 25 août 2022). Le texte, accepté autant par le corps électoral que par la population de la commune de Tramelan (initiative populaire), était rédigé ainsi : « La distance minimale entre une éolienne industrielle (hauteur minimale au moyeu 50 mètres) et un bâtiment d'habitation doit être de 500 mètres. » Ce qui implique un ratio de 10 mètres de distance pour chaque mètre de hauteur au moyeu. De plus, depuis plusieurs années, la Municipalité a fait preuve à maintes reprises de son aversion totale à toute opération pouvant nuire à la réalisation du projet éolien à Bavois. La Municipalité a même déclaré que la motion demandant un moratoire éolien sur la commune de Bavois était irrecevable et qu'elle refusait d'y donner suite. Tenant compte de l'aversion systématique de la Municipalité à ce sujet, le droit d'initiative réclamé par le soussigné prend, en conséguence, la forme d'un projet de décision. Ce dernier porte sur l'adjonction d'un article au règlement communal du plan d'extension et la police des constructions de décembre 1988, à savoir : «Art.54ter La distance minimale entre une éolienne industrielle et un bâtiment d'habitation doit être de dix fois la hauteur au moyeu.»

Monsieur le président rappelle que cette demande doit être traitée conformément à l'art. 57c du règlement du Conseil communal de Bavois en tant que modification du règlement de la police des constructions sous la forme d'une adjonction.à cet article.

Madame Christelle Besuchet désire savoir si le Conseil a la compétence de modifier un règlement.

Monsieur le président explique que le Conseil va devoir voter la prise en considération ou pas de cette demande, sachant qu'au préalable il devra demander si un cinquième des membres demandent son renvoi à une commission qui, au Conseil suivant, proposera une prise en considération ou pas. Le Conseil ne va pas aujourd'hui ajouter cet article 54ter. Deux procédures s'offrent au Conseil concernant la prise en considération d'une telle demande : si, dans un premier temps, un cinquième des conseillers demandent que cette proposition soit renvoyée à l'examen d'une commission qui devra statuer afin de proposer une prise en

considération ou pas. Si, à l'issue de ce vote le cinquième des membres n'est pas atteint, l'assemblée va tout de suite voter la prise en considération ou non de cette demande.

Cette demande étant, aux yeux de Monsieur le président, recevable, il demande aux conseillers qui souhaitent le renvoi de cette demande à une commission de lever la main. Huit conseillers le font, il y a donc renvoi de cet objet à une commission qui au prochain Conseil proposera un rapport indiquant s'il souhaite que le Conseil entre en matière ou pas par rapport à cette demande.

Monsieur le président vient de recevoir une interpellation et demande à un de ses auteurs de la lire

Monsieur Daniel Schwab procède à sa lecture : Interpellation, concerne la décision de la Municipalité du 24 mai 2022 / frais de justice et d'avocat des recourants. Le rapport de la Municipalité du 24 mai dernier adressé à tous les conseillers communaux précisait que la décision y figurant ouvrait les voies de recours usuelles. L'arrêt de la CDAP du 5 octobre 2022 rejetant le recours déposé entre temps par plusieurs conseillers, indique qu'en réalité il ne pouvait s'agir d'une décision et qu'un recours n'était donc pas possible. En la circonstance, le Conseil a été, sciemment ou non, induit en erreur par la Municipalité. Les recourants ont par conséquent inutilement engagé des frais de justice et d'avocat qui n'étaient pas nécessaires et qui doivent en toute équité être pris en charge par le budget de fonctionnement de la Commune. Nous sollicitons du Conseil qu'il vote et qu'il accepte cette demande et l'en remercions. Signé par les neufs recourants de cette décision.

Afin que cette interpellation puisse être développée, il faut qu'elle soit appuyée par cinq conseillers.

Neuf conseillers l'appuient.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, indique que la Municipalité ne souhaite pas prendre position. Elle fait valoir l'article 60 du règlement qui indique que la réponse peut être donnée à la séance suivante.

Madame Christelle Besuchet désire savoir quel levier d'action dispose la Municipalité afin de pouvoir augmenter la cadence des trains à Bavois.

Monsieur le Syndic explique que cette question est depuis très longtemps en suspens. Il y a maintenant 8 ou 10 ans, une augmentation significative des coûts de la participation de la commune au déficit des transports publics régionaux a eu lieu car il y a eu passablement de nouvelles structures dans la région. Vu que la commune a un taux de desserte d'un train par heure dans les deux sens, elle a un quotient de un. Si la commune bénéficiait de deux trains par heure, elle aurait également un quotient de un. Il y a eu beaucoup de travaux d'où une augmentation des coûts chaque année, mais malheureusement pas d'augmentation de desserte. Monsieur le syndic avait posé la question vu que les coûts avaient augmenté de 30% sans contrepartie et il lui avait été répondu que Bavois bénéficierait de trains à la demi-heure en 2019. Un mail émanant du Canton stipulant ceci avait même été reçu. La question a été posée aux CFF, mais le réseau étant très chargé, ils ont passablement de problèmes pour y intégrer tous les trains qu'il faudrait.

Monsieur Adrien Saugy, après discussion avec certains conseillers, aurait trouvé intéressant de procéder à une séance du Conseil communal de Bavois au sein du Parlement du Grand Conseil vaudois à Lausanne. Il a entrepris quelques démarches dans ce sens auprès de Monsieur Bron, intendant qui lui a dit qu'en tant que Conseil communal, il y avait la possibilité de faire une séance de Conseil par législature dans cet endroit de manière gratuite. Il fallait juste payer le régisseur qui est la société *Sonomix* à Chavornay. Si le Conseil demande une voilure minimale, cela coûterait Fr. 500.-. Monsieur Adrien Saugy demande si les conseillers seraient intéressés à ce qu'une séance ait lieu là-bas. Pour la suite, Monsieur Bron désire parler directement avec le président du Conseil afin de définir une date et discuter des modalités.

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, trouve que c'est une très bonne idée pour avoir visité cette salle qui est magnifique.

La demande de Monsieur Adrien Saugy est acceptée à l'unanimité par les conseillers.

6. Divers

Monsieur le Syndic, au nom de la Municipalité, remercie les conseillers d'avoir consacré leur soirée aux décisions communales, ainsi que pour les décisions prises.

Monsieur le président donne rendez vous pour le prochain Conseil qui aura lieu le 6 juin 2023.

L'assemblée est levée à 22 h 15.

Norbert Oulevay Président CONTACTION OF THE PARTY OF THE

Dominique Saugy Secrétaire